

L'Ours, septembre-octobre 2020

rendez-vous de la gauche d'après

5

Atelier 2 : Samedi 29 août, 11h30-13 h

Retours d'expérience sur un parlement confiné

Cet atelier s'inscrit dans le prolongement de la première partie du dossier « La force possible du Parlement », publié dans le numéro 88-89 du hors-série Recherche socialiste en partenariat avec www.lalanguetoutoujours.pourfaiet.be.

Philippe Quénet a rappelé que lors de la précédente expérience d'état d'urgence en 2015-2017 pour faire face à la menace terroriste, le Parlement avait, sous la conduite de Jean-Jacques Urvoas puis de Dominique Relland, en tant que président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, élaboré progressivement une doctrine et une pratique inédites de conseil des pouvoirs confinis au pouvoir exécutif. La sénatrice socialiste Marie-Pierre de la Gouterie a livré ensuite son analyse des mois d'été d'urgence.

L'empire de la peur
Sous l'empire de la peur, tout ce qui était censé par le gouvernement nous manquer du côté de la légitimité, de la protection de la République ne s'est pas fait de manière linéaire, comme la confiance générale de la population ou le soutien du premier tour des élections municipales. Les parlementaires ont

été largement empêchés d'exercer leur mandat, par la suspension des droits de nombreux députés accusés lors des débats, par des modalités de vote inédites, ou, les parlementaires elles-mêmes ont été délégués. Le Conseil constitutionnel a validé la loi organique d'état d'urgence sanitaire, qui suspendait notamment l'affidavit secret du conseil judiciaire, alors-même que les conditions d'examen de cette loi s'inversent pas confondues.

Jean-Pierre Sauer, également sénateur socialiste de la commission des Lois, n'a pas pu qualifier ces semaines comme plus sérieuses ou représentatives par exemple que l'état d'urgence sanitaire ou la prise de rigueur des gouvernements à la suite des déclarations précieuses pour allonger l'effort. Élargissant le propos, il a rappelé que depuis de nombreuses années maintenant le Parlement est soumis à la fois à des pressions expéditives d'examen des textes, et à de nom-



berth Bucher, Officier d'État, conseiller parlementaire au groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a présenté la situation de la loi contre la sorcellerie et plus globalement de sécurité. S'interrogeant sur les moyens pour le parlement de se défendre et de légiférer, Jean-Pierre Sauer a fait part de nombreuses expériences de commissions d'enquête parlementaires.

elles, qui lui apparaissent comme une modalité de force inédite d'exercice des prérogatives du Parlement. Il a lu une série de possible réglementation pour les parlementaires. Considérant bien que devant une telle commission, contrairement à une commission devant la justice, les personnes accusées n'ont pas le droit de se défendre. Cette mesure n'est pas faite pour juger, mais pour étudier des faits, rechercher la vérité, et elle permet au Parlement de premier fait la commission de pouvoir exécutif, comme cela fut le cas lors de l'affaire Breznev.

RFP ADP
Info des socialistes
Belle, Officier d'État, conseiller parlementaire au groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a présenté la situation de la loi contre la sorcellerie et plus globalement de sécurité. S'interrogeant sur les moyens pour le parlement de se défendre et de légiférer, Jean-Pierre Sauer a fait part de nombreuses expériences de commissions d'enquête parlementaires.

force à leur institution en même temps qu'à leurs propositions et conseils. Ce fut notamment le cas lors de l'initiative visant à proposer au Rattachement d'Initiative parlementaire empêcher la privatisation d'Atterp de Paris. Ce sont ainsi les députés socialistes qui ont réussi pour la première fois à faire voter une loi, en l'absence de vote, en votant en un seul bloc, et cela pour recueillir le nombre de signatures parlementaires requis. Lors de leur expérience, ils ont pu constater un changement juridique pouvant conduire à l'interdiction de privatisation d'ADP. C'est ainsi que le 10 août 2019 a été déposée la proposition de loi sociale. Nous savons aujourd'hui que la suite de la proposition n'a pas permis d'arrêter les 4,5 millions de signatures d'adhésions et d'adhésions, mais nous savons aussi qu'à ce jour ADP n'en a toujours pas présenté et que cela n'est pas prêt pour être le vote et moyen de redonner de la